



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 28
Votants : 31 (dont 3
procurations)

Séance du 11 Juillet 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 7

OBJET :

ASSURANCE

AVENANT N°2

CONTRAT
DOMMAGES AUX
BIENS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.
Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI - C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - R. LOVATY (à partir de la délibération n° 4) - A. CHAPUIS, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

17 JUIL. 2019
Publiée ou notifiée le :

17 JUIL. 2019

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marc BOUREL à M. Michel AURAMBOUT - Mme Michèle CHARASSE à M. Jean-Dominique BARRAUD - M. Jacques BLETTY à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - J. KUCHNA - A. CROUZIER, Vice-Présidents
Mmes et MM. P. BONNET - A. CORNE - F. SEMONSUT, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC - C. BERTIN - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - F. SENNEPIN - G. DURANTET - E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à « ...décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »

Vu l'appel d'offre « souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers » référencé 17W_106, d'une durée de 4 ans (du 1^{er} janvier 2018

au 31 décembre 2021), dont le titulaire est Gras Savoye, 164 avenue Jean Jaurès, 69364 LYON CEDEX 07,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 9 juillet 2019 donnant un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2,

Considérant que suite aux modifications (acquisitions et ventes) du patrimoine immobilier et des ouvrages d'assainissement de Vichy communauté, ainsi que du fait de l'application de l'indice de révision, la prime annuelle de l'assurance Dommages aux biens est portée à 87 385,59 € TTC, soit une augmentation de 5 421,98 € TTC par rapport à la prime initiale.

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 à l'appel d'offres « souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers » référencé 17W_106, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, s'élevant à 5 421,98 € TTC

- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à Vichy, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 11 juillet 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





GRAS SAVOYE

GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

POLICE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

COMPAGNIE GROUPAMA

POLICE N° 42199953Z

GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

SAS au capital de 1 432 600 €

RCS NANTERRE 311 248 637

164 avenue Jean Jaurès

69364 LYON CEDEX 07

CA VICHY COMMUNAUTE

AVENANT N°2

EFFET : 01/01/2019
CONTRAT : 0002
EXERCICE : 2019

NOUVELLE SURFACE DEVELOPPEE AU 01/01/2019 : 163 960,00 M²
TAUX TTC A LA SOUSCRIPTION : 0,390 €/M²
INDICE A LA SOUSCRIPTION : 960,10
INDICE 2019 : 988,10
TAUX TTC 2019 : 0,4014 €/M²
COTISATION TTC ANNUELLE APRES INDEXATION : 65 813,54 €

NOUVEAUX CAPITAUX OUVRAGES

ASSAINISSEMENT AU 01/01/2019 : 52 614 763 €
TAUX TTC A LA SOUSCRIPTION : 0,04 %
INDICE A LA SOUSCRIPTION : 960,10
INDICE 2019 : 988,10
TAUX TTC 2019 : 0,041 %
COTISATION TTC ANNUELLE APRES INDEXATION : 21 572,05 €

TOTAL COTISATION ANNUELLE TTC 2019 : 87 385,59 €

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions, tant générales que particulières du contrat.

Fait à Lyon le 26/06/2019

Le Preneur d'Assurance

(Cachet, date et signature)

Pour La Compagnie

GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE
164 avenue Jean Jaurès
CS 70420
69364 LYON Cadex 07

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET

Objet de l'acte : 2019 - ASSURANCE - AVENANT N° 2 - CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS

.....
Date de décision: 11/07/2019

Date de réception de l'accusé 17/07/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11jui2019_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190711-11jui2019_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20190711-11JUI2019_7-DE-1-1_1.pdf)